

Argument	Éléments de langage à utiliser
<p>La transformation de zones humides en plans d'eau artificiels va porter atteinte à la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - zones humides = réservoirs de biodiversité - présence d'espèces menacées - faune et flore spécifiques et dépendantes de ces milieux - zones humides = écosystèmes riches et fragiles - rupture des continuités écologiques
<p>Les zones humides sont des zones de stockage naturel de l'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Stockage naturel de l'eau / diminution des débits d'eau - Lutte contre les inondations - Amélioration de la qualité de l'eau - Disparition des zones humides = eutrophisation des milieux aquatiques
<p>Les zones humides jouent un rôle important dans le cycle de l'eau et participent à la lutte contre le changement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - rôle dans le cycle de l'eau - restitution progressive de l'eau stockée - lutte contre le changement climatique
<p>Il existe déjà une forte pression sur les zones humides</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 41% des zones humides en France sont dégradées - dégradations en raison des activités humaines - accroissement des épisodes sécheresses et de canicules = assèchement des zones humides
<p>Le projet d'arrêté modificatif ouvre la possibilité de transformer des zones humides en mini-bassines de moins d'1 ha</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Transformation des zones humides en bassins artificiels - utilisation de cette eau par les agriculteurs - accaparement de la ressource en eau par une partie de la population - Effet cumulé des transformations de zones humides en mini-bassines de moins d'1 ha
<p>Le projet d'arrêté modificatif complexifie le droit de l'environnement en utilisant les SDAGE/SAGE comme outils contraignants face aux porteurs de projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - absence d'homogénéisation des mesures contenues dans les différents SDAGE/SAGE - inégalité des citoyens devant la loi (article 6 de la DDHC) - SDAGE et SAGE = documents complexes et lourds = manque de transparence de l'information
<p>Le projet d'arrêt modificatif allège les normes environnementales et constitue une régression</p>	<ul style="list-style-type: none"> - allègement de la norme environnementale avec suppression des exigences pour plans d'eau < 1 ha - Atteinte au principe de non-régression (article L. 110-1 du code de l'environnement)